



Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2005

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 1

En application des dispositions de l'article des statuts de l'association, l'Assemblée Générale approuve le rapport moral sur l'exercice 2004.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

En application des dispositions de l'article 9 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport financier sur l'exercice 2004 approuve le dit rapport.

L'Assemblée Générale donne quitus au Comité de Direction de sa gestion pour l'exercice 2004.

Les délibérations mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3

En application des dispositions de l'article 9 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport du Trésorier sur le projet de budget pour l'exercice 2005 approuve le dit budget. Elle ratifie le montant des cotisations annuelles inchangées par rapport à celles fixées pour l'exercice 2004.

Ces montants sont les suivants :

- Conseils Régionaux :	9 000 €
- Conseil Généraux :	3 000 €
- Villes de :	
• - de 50 000 habitants :	500 €
• 50 à 100 000 habitants :	1 000 €
• + de 100 000 habitants :	3 000 €
- Chambres Consulaires :	
• CRCI :	2 000 €
• CCI :	1 000 €
- Ports Autonomes :	3 000 €
- Ports Consulaires :	1 500 €

- Organisations professionnelles :
 - Transporteurs : 3 000 €
 - Autres : 500 €
- Membres individuels : 20 €

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4

En application de l'article 12 des statuts de l'association, il est procédé au renouvellement d'un 1/3 des membres du Comité de Direction qui sont les suivants :

- Monsieur Philippe MARINI – Sénateur de l'Oise
- Conseil Régional Nord Pas de Calais
- Conseil Général du Nord
- Communauté de l'Agglomération Creilloise
- Ville de Pont Sainte Maxence
- Ville de Rouen
- C.C.I. d'Amiens
- C.R.C.I. de Picardie
- Port Autonome de Dunkerque
- Fédération des TP de Picardie
- C.E.S.R. Ile de France
- Comité des Armateurs Fluviaux
- U.N.I.C.E.M.

L'Assemblée Générale confirme à nouveau au Comité de Direction les membres individuels, les collectivités et organismes ci-dessus, lesquels devront désigner leurs représentants nominatifs.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



Comité de Direction du 26 avril 2005

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 1

En application de l'article 4 des statuts, le Comité de Direction agréé comme nouveaux membres de l'association les collectivités suivantes qui devront désigner leurs représentants nominatifs :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Conseils Généraux : | Hauts de Seine
Oise
Pas de Calais
Seine Saint Denis
Val de Marne |
| - Villes et Communautés : | Communauté Urbaine d'Arras
Communauté d'agglomération du Douaisis
Ville de Le Plessis Brion
Ville de Noyon |

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

En application de l'article 13 des statuts de l'association, le Comité de Direction élit son bureau composé des membres suivants :

- | | |
|--|---|
| - Président : | Monsieur Philippe MARINI |
| - Premier Vice-Président Délégué : | Monsieur Roland NUNGESSER |
| - Vice-Présidents : | Monsieur Michel DELEBARRE
Monsieur Daniel PERCHERON
Monsieur Jean-Paul HUCHON
Monsieur Didier LÉANDRI
Monsieur Dominique HOESTLAND
Monsieur Serge CAMINE
Monsieur Claude GEWERC |
| - Vice-Président Secrétaire Général : | Monsieur Jean-François DALAISE |
| - Vice-Président Trésorier. | (*) |

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

(*) Ce poste était occupé jusqu'alors par Monsieur Roger SEGUY en sa qualité de représentant de la CRCI Nord Pas de Calais.